

RÉSOLUTION – JAMAÏQUE

THÈME : DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCERNE : PROGRAMME POUR OFFRIR UNE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE AUX JEUNES DÉLINQUANTS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Sachant la délinquance ainsi que la pauvreté qui menacent le pays,
- Remarquant que le taux de chômage chez les jeunes jamaïcains compte parmi les plus élevés du monde,
- Constatant que la majorité de ces jeunes préfèrent s'investir dans la criminalité plutôt que dans une formation professionnelle car celle-ci leur rapporte moins,
- Soulignant que les délits engendrent des coûts économiques importants comprenant les dépenses publiques et privées pour la sécurité, le système de justice pénale et les frais sociaux lors d'une perte de revenu lié à la condamnation et à l'incarcération,
- Ajoutant que de par la faible croissance économique du pays causée notamment par les nombreux crimes commis par ces jeunes, le pays à tout intérêt à privilégier une éducation permettant l'obtention d'un emploi afin de diminuer son taux de criminalité et les coûts qui lui sont relatifs,
- Notant que le programme Digital Jam 2.0 créé par le gouvernement jamaïcain, offre une formation en micro tâches permettant aux jeunes de pouvoir travailler pour une entreprise internationale ou dans le secteur TIC,
- Décide d'étendre le programme à l'international afin de sortir les jeunes de la délinquance et de limiter les coûts évitables pour préserver l'économie des pays.

